Section des sciences pharmaceutiques

BACHELOR EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Séance d'information aux étudiant-es de 3e année

14 septembre 2026

Prof. Valérie Gabelica
Dr. Elisabeth Rivara-Minten

Nous vous souhaitons la bienvenue en 3ème année

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

L’excellence

La Section des sciences pharmaceutiques attire de plus en plus d'étudiants car elle fait partie des meilleures écoles de pharmacie au niveau mondial.

Le-la pharmacien-ne avec ses multiples métiers est un acteur incontournable du domaine de la santé dont le rôle est en constante mutation. C’est un décideur dans un réseau interdisciplinaire de gestion de soins.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Cursus

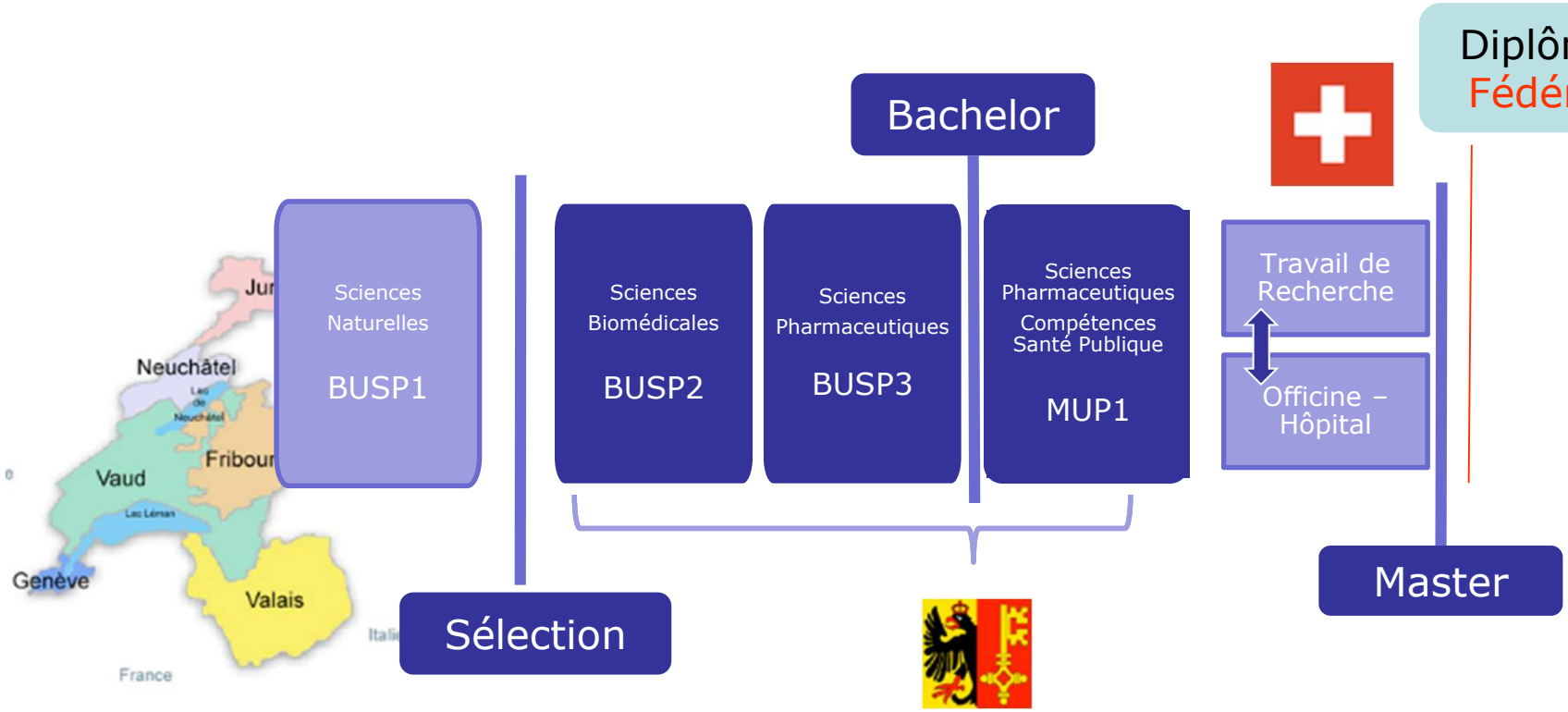

Ne rentrent en 3ème année de bachelor que les étudiant-e-s ayant validé leur 2ème année.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

LPMéd : le cadre légal pour votre cursus

Les personnes ayant terminé leurs études de pharmacie doivent:

a. connaître et comprendre notamment les bases scientifiques et les dispositions légales concernant la **fabrication, la remise et la distribution de médicaments** et d'adjuvants pharmaceutiques, l'établissement de la documentation y relative ainsi que leur limitation;
b. comprendre les interactions entre les médicaments et leur environnement;
c. posséder des connaissances étendues sur le recours aux médicaments et aux dispositifs médicaux importants, ainsi que sur leurs effets, leur utilisation et leurs risques;
d. connaître les thérapies non médicamenteuses les plus importantes pour l'être humain et l'animal;
e. **être en mesure de donner des conseils pharmaceutiques** aux membres d'autres professions e la santé et contribuer avec ces derniers à conseiller les patient-e-s sur les questions de santé;
f. **contribuer à la promotion et au maintien de la santé ainsi qu'à la prévention des maladies**;
g. respecter la dignité et l'autonomie des personnes concernées, connaître les principes de base de l'éthique, être familiarisées avec les différents problèmes éthiques qui se posent en médecine, particulièrement dans la thérapie médicamenteuse, et se laisser guider, dans leurs activités professionnelle et scientifique, par des principes éthiques visant le bien des êtres Humains.

Les personnes ayant terminé leurs études de pharmacie se profilent aussi dans les mondes du développement de médicaments ou du réglementaire.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Quelques possibilités…

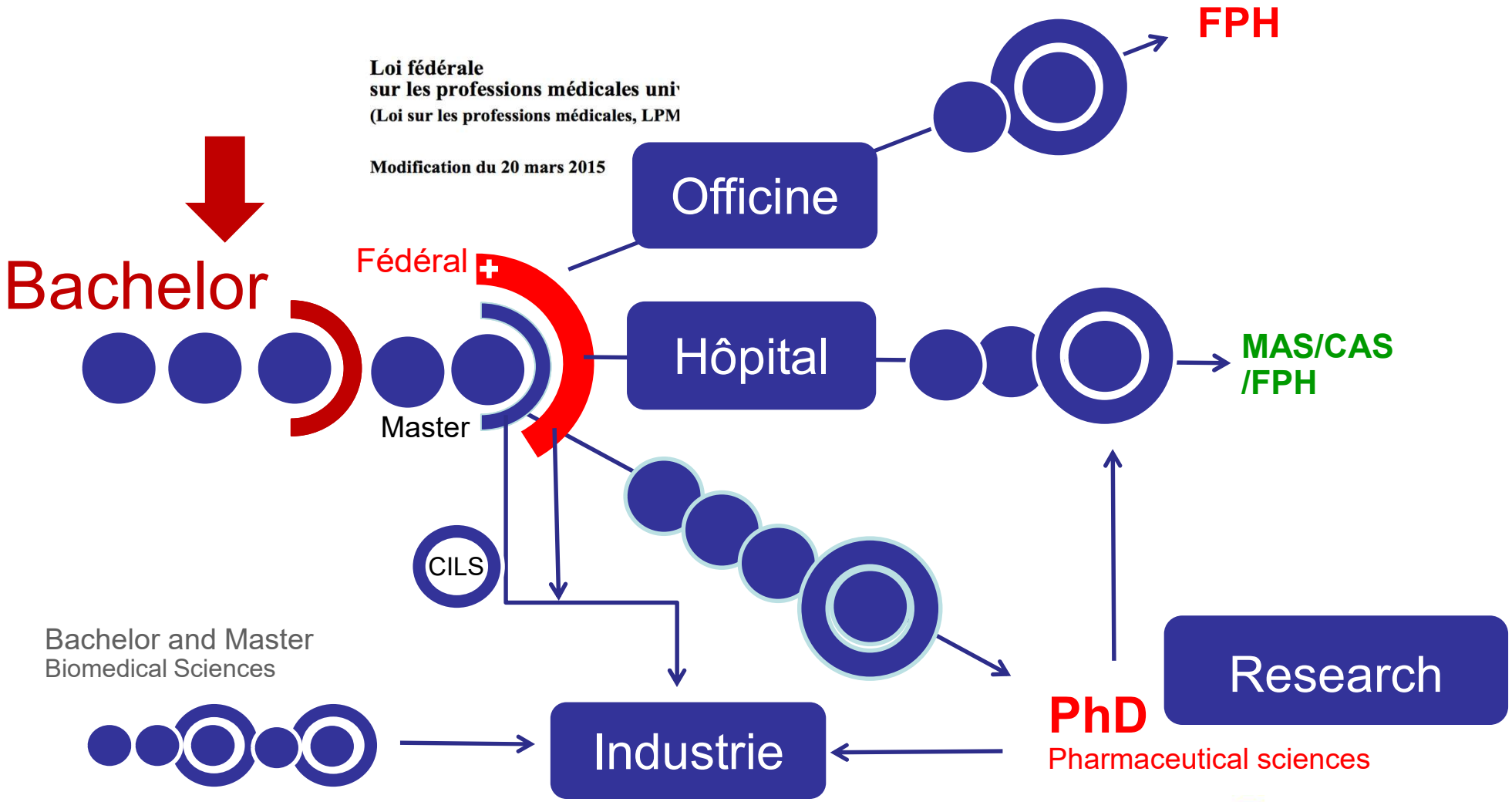

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

La recette pour réussir

- L'envie d'apprendre.
- Un engagement important, la présence.
- Une volonté de donner le meilleur de soi, d'être toujours à la recherche de l'excellence.
- Une volonté de prendre des responsabilités.
- La gestion du stress et de soi-même.
- L'utilisation des ressources mises à disposition.

SPORTS

LE SPORT EST UN PLUS POUR...

- > Mon parcours universitaire
- > Mon avenir professionnel
- > Mon bien-être
- > Ils-elles témoignent
- > Prix Walthard

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Ateliers UNIGE

- **Sophrologie** : exercices de **respiration** et relaxation ; recommandé lors de difficultés à s'endormir, ou face au stress engendré par les examens.
- **Gestion du stress** : recommandé lorsque le stress devient un **frein aux études** ; permet d'identifier son stress et d'acquérir des stratégies pour le gérer (par des méthodes de relaxation, respiration).
- **Mindfulness Yoga** : techniques de **relaxation** combinant le yoga et la pleine conscience ; permet d'être plus efficace et productif, d'apprendre à relativiser.
- **Affirmation de soi** : recommandé pour les personnes **timides** ; permet d'appendre à s'affirmer et gagner confiance en soi via différents exercices.

https://www.unige.ch/dife/sante-social/

Notre conseillère académique:

Elisabeth Rivara-Minten

Réception sur rendez-vous pris par e-mail exclusivement.
conseil-etu-pharm@unige.ch

Commission Egalité et Diversité à la Faculté des sciences
→ Patrycja Nowak-Sliwinska // Olivier Jordan

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Présence aux cours

La présence et la participation active aux cours sont des éléments majeurs dans la réussite de vos études.
Ce qui est dit au cours est partie intégrante de la matière enseignée. Interaction avec vos professeur-es importante.

Attention, la présence est obligatoire
aux Travaux pratiques (TPs) et travaux dirigés (TDs).
Ceux-ci sont évalués soit par notes, soit par attestation.
La non-réussite des TPs (selon le règlement d'application correspondant) peut entraîner le redoublement.

Charte de l'enseignement

- Par défaut, les cours en Section des Sciences Pharmaceutiques (à l'exception des TDs) sont enregistrés. Néanmoins, pour des raisons pédagogiques ou autre, chaque enseignant-e est libre de décider qu'un ou plusieurs de ses enseignements ne soient pas enregistrés.
- Les cours s'adressent aux étudiant-es qui sont dans l'auditoire et la même qualité ne peut être assurée dans les enregistrements.
- Une participation aux cours en présentiel permet des interactions entre étudiant-es et avec les enseignant-es, ce qui contribue à un meilleur apprentissage et apporte des bénéfices sociaux.
- Des clarifications directes sont possibles lors des interactions au sein de l'auditoire.
- Les enregistrements devraient être utilisés uniquement comme complément lorsque certains aspects du cours n'ont pas bien été compris ou lorsqu'une absence au cours est inévitable.
- Les enregistrements sont disponibles exclusivement pendant l'année académique concernée par l'enseignement. Dès la session de rattrapage achevée, ceux-ci ne sont plus accessibles.

Moodle/Cours -Sciences -Section des Sciences Pharmaceutiques
Informations générales concernant l'enseignement

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Mediaserver

Nous ne pouvons être tenus responsables si un enregistrement n'est pas mis en place correctement ou s'arrête avant la fin du cours.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

De la modélisation in silico à l'expérimentation en laboratoire, jusqu'à l'étude sur l'homme

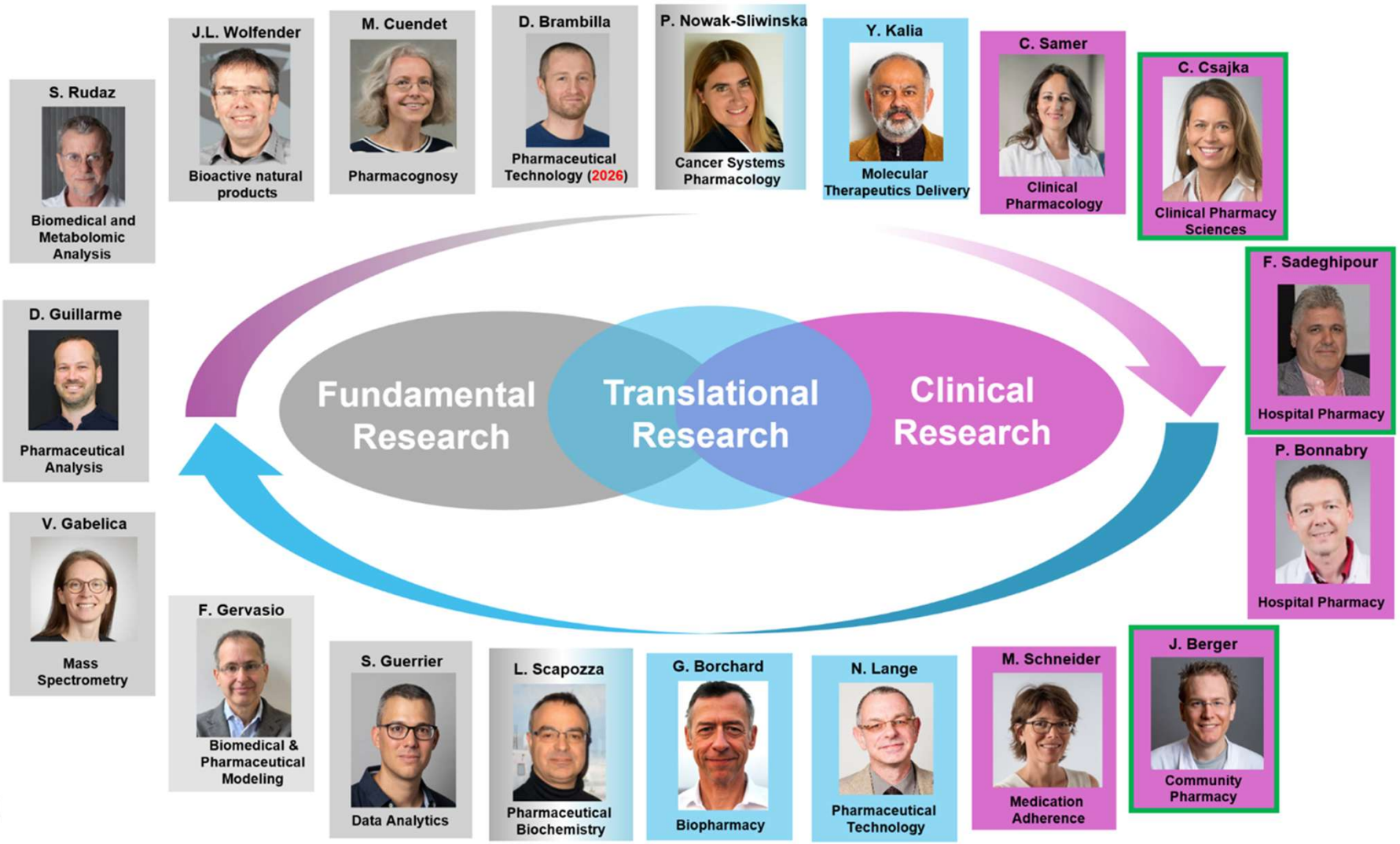

Informations Pratiques

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Les Secrétariats d'étudiants : qui s'occupe de quoi ?

- **En Faculté des sciences (SCII)**

- Gestion des examens: Planification / Affichage horaire et lieu / Inscription
- Récolte des résultats et diffusion des relevés de note
- Traitement des réclamations concernant les résultats
- Dépôt des certificats médicaux pour les sessions d'examens

- **En Section des sciences pharmaceutiques (CMU)** :

- Récolte des attestations de stage d'initiation et de stage en officine
- Dépôt des certificats médicaux pour les TPs
- Traitement de diverses requêtes déposées sur la boîte mail secetu-pharm@unige.ch
- Lettre de report du service militaire.
- Attestations d'études

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Secrétariat étudiant ISPSO
n°B03.2018.a, 3ème étage

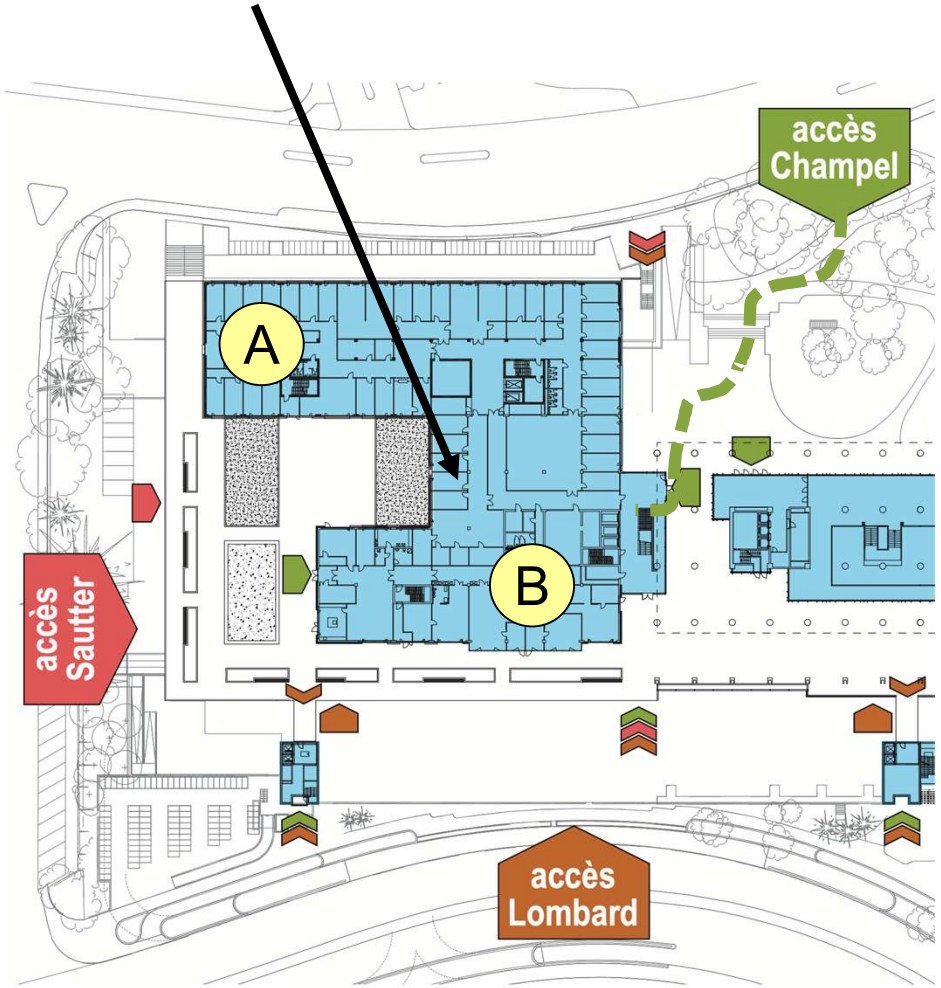

Responsable: Elena Onate

Secrétariat : Tania Seguin
Elisa Masson

+41 22 379 60 11
+41 22 379 65 91

secetu.pharm@unige.ch

Réception:
Consulter site web

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Liste SYMPA

aux étudiant-es de la 3ème année Bachelor

Pourquoi s'abonner ?

Il s'agit d'un canal de communication officiel pour recevoir toutes les informations importantes de l'ISPSO pour envoyer des messages aux étudiant-es.

Procédure d'abonnement :

1. Connectez-vous sur le site web des listes d'envoi Sympa.
2. Sélectionnez la liste d'envoi pour les étudiant-es de 3ème année de Bachelor en sciences pharmaceutiques
3. 3ème année Bachelor : busp3_26-27@listes.unige.ch
4. Cliquez sur « S'abonner », entrez votre adresse email@etu.unige et votre nom, puis validez votre inscription

Remarques :

- Accès au site Sympa : Seulement via le réseau de l'université ou un VPN
- Etudiants employés : Abonnez-vous automatiquement avec l'adresse @unige.ch. Pour s'abonner avec l'adresse étudiant-e (@etu.unige.ch) envoyez un email au système Sympa contenant une ligne de commande d'abonnement
- Instructions détaillées : Disponibles sur la page d'aide du site Sympa.

Nos voies d'interactions …

- **Toutes les communications importantes** sont transmises via:
  - Le site Web de la Section: https://ispso.unige.ch/ (onglet «Les Etudes»)
    - Y figurent également toutes les informations concernant les règlements, les plans d'étude, les programmes des cours, **le guide de l'étudiant en version PDF**
  - Le site de documentation en ligne Moodle
    - (https://moodle.unige.ch) destiné principalement au matériel de cours.

- **Le courrier électronique**:
  - Consultez très régulièrement vos e-mails (**uniquement à l'adresse attribuée par l'UniGe**) !
  - Notez que vos email personnels UNIGE (prénom.nom@etu.unige.ch) seront traités mais pas vos emails envoyés d'une adresse privée.

- **Votre environnement Web dès aujourd'hui** :
  - Des favoris de navigation professionnels
    - P.ex.: sites de l'ISPSO, de la Faculté, de l'UniGe.
  - Un e-mail institutionnel (votre compte UniGe).
  - Navigation quotidienne Web liée à vos études.

En cas d'accident

Les ETUDIANTS NE SONT PAS ASSURES PAR L'UNIVERSITE DE GENEVE

Les étudiant-e-s de l'Université de Genève doivent être au bénéfice d'une **assurance accident privée**

couvrant toutes les activités liées aux cours obligatoires ou facultatifs, pauses, réunions sportives, excursions (en Suisse et à l'étranger) et autres activités organisées par du personnel de l'Université, dans le cadre de l'Université ou autorisés par celle-ci.

Les étudiant-e-s de l'Université de Genève doivent être au bénéfice d'une **assurance responsabilité civile privée**

Lorsqu'un-e étudiant-e immatriculé-e à l'Université de Genève est victime d'un accident, au sein d'un bâtiment universitaire, lors d'une excursion ou d'un voyage organisé par un-e employé-e de l'Université, ou sur le trajet domicile – Université /Université – domicile, il doit remplir une déclaration d'accident auprès de son assureur privé et en transmettre une copie à STEPS (Uni-Dufour, 24, rue Général-Dufour, 1211 Genève 4).

Les détails de la procédure se trouvent sur le mémento UNIGE:
https://memento.unige.ch/doc/0038?searchterm=déclarer+un+accident

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Site web: Etudes - Bachelor en sciences pharmaceutiques

https://ispso.unige.ch/les-etudes/bachelor

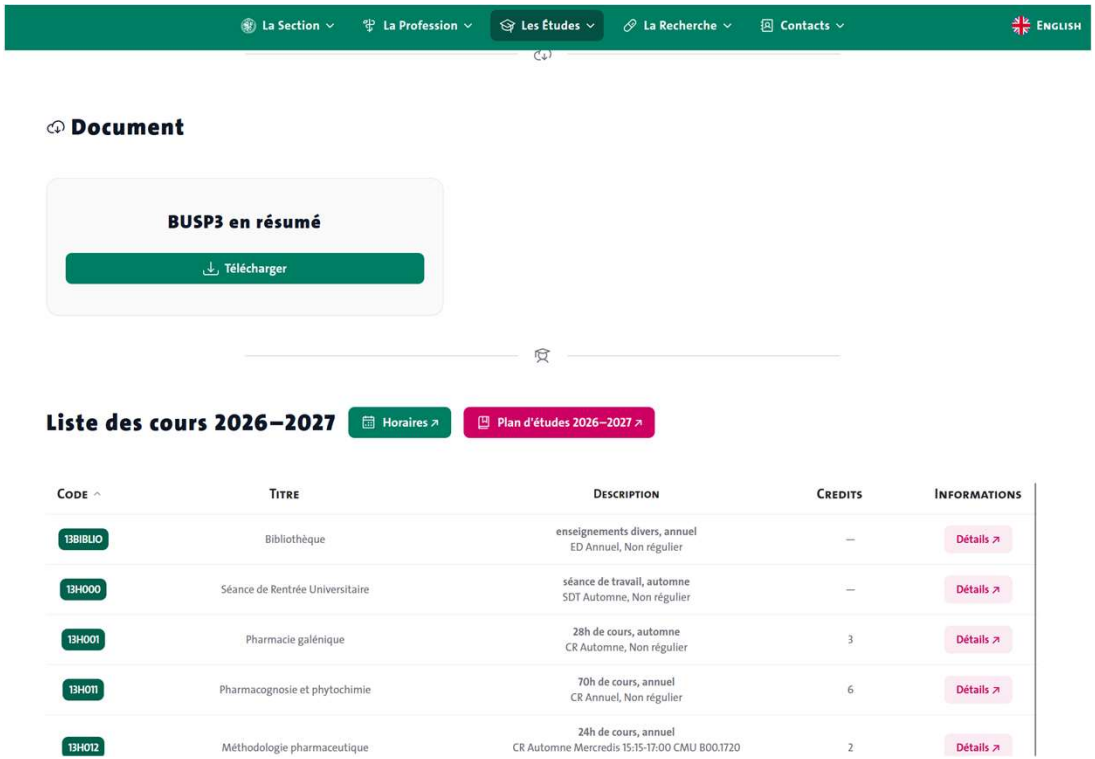

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

Site web: Espace étudiant-es

https://ispso.unige.ch/les-etudes/espace-etudiant

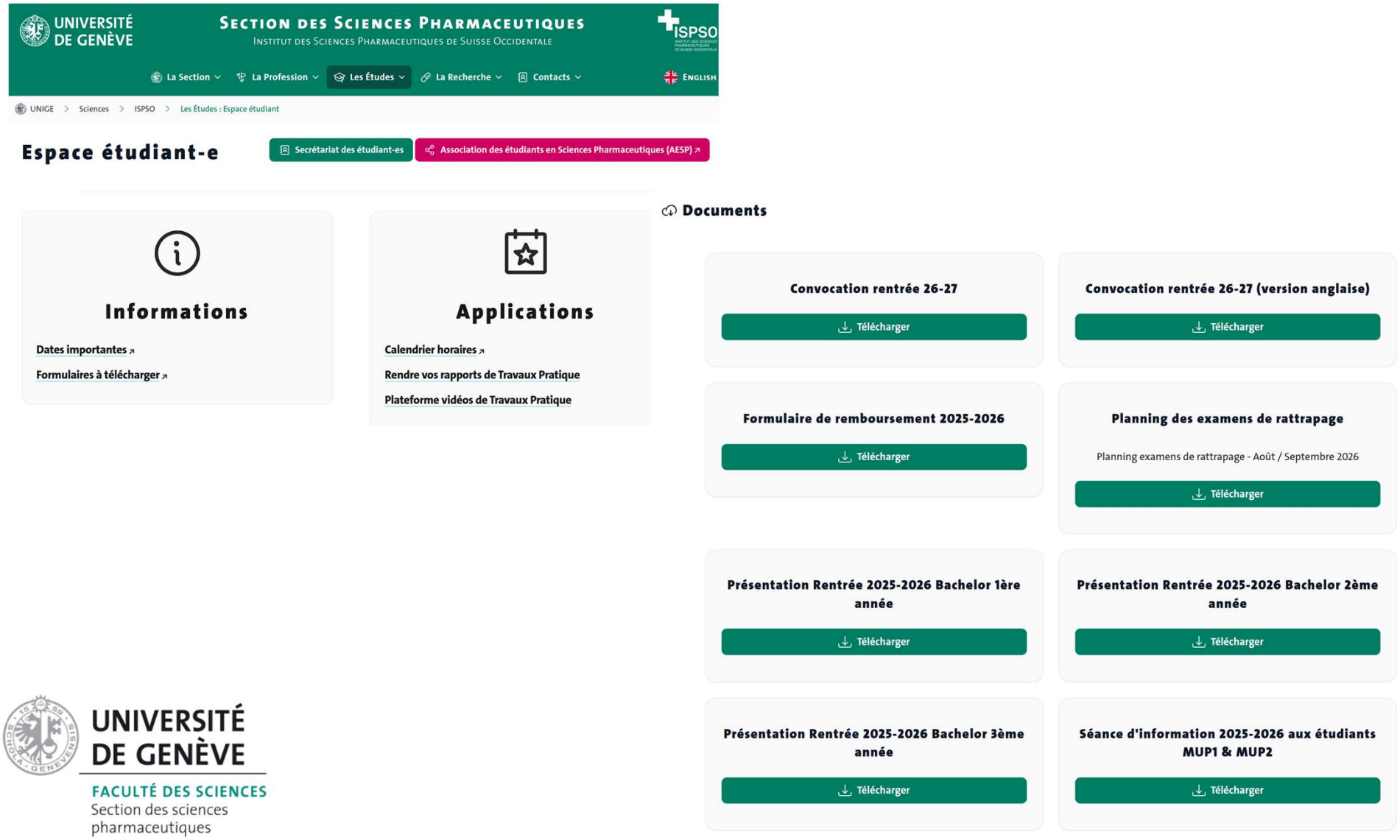

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

Calendrier

Veuillez toujours vous référer à l'horaire en ligne

https://ispso.unige.ch/horaires

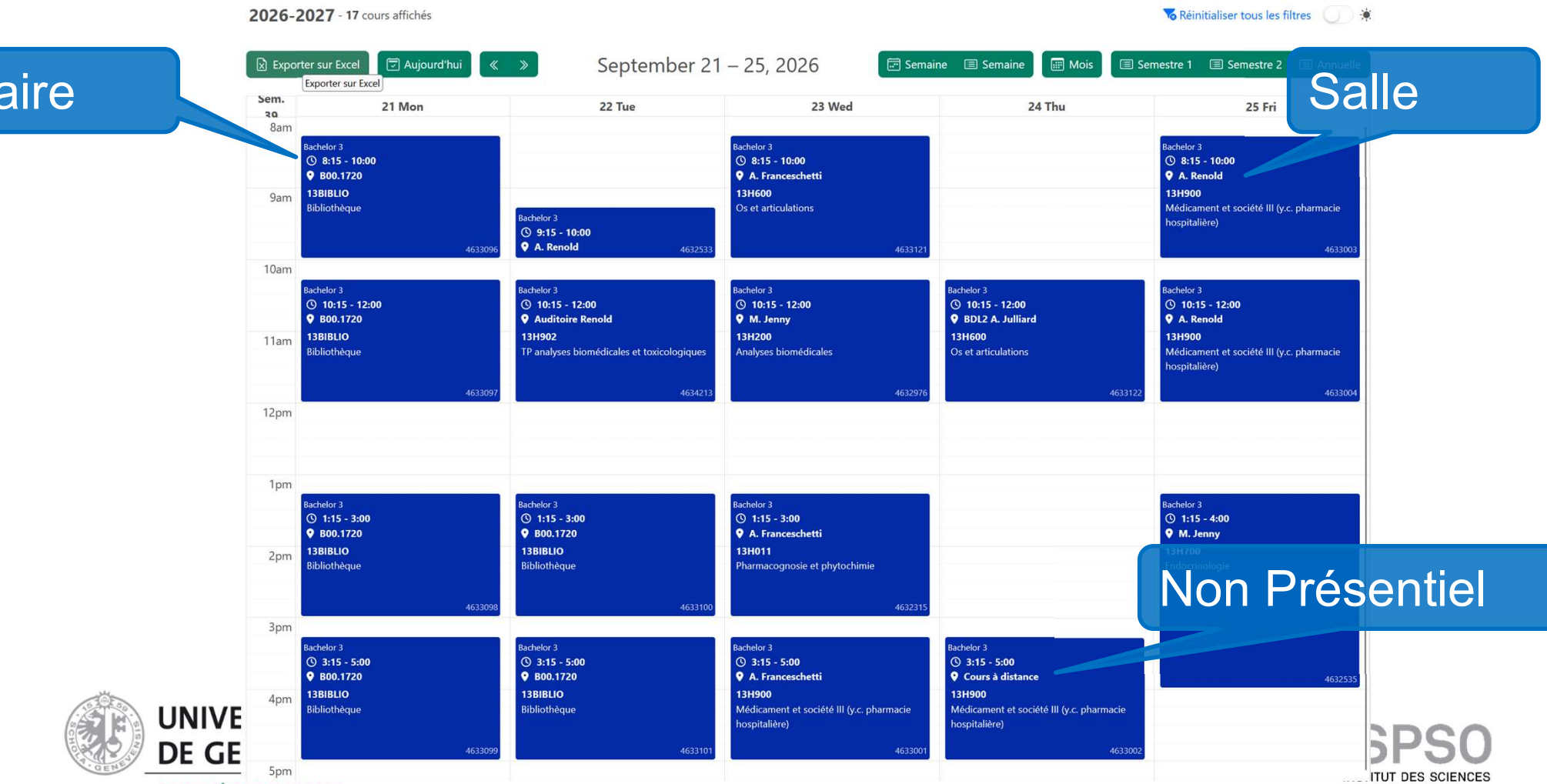

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Calendrier

Horaire

Salle

Non Présentiel

Affichage sur smartphones

Vue allégée pour plus de lisibilité.

Certaines vues (ex: mois) ne sont pas disponibles

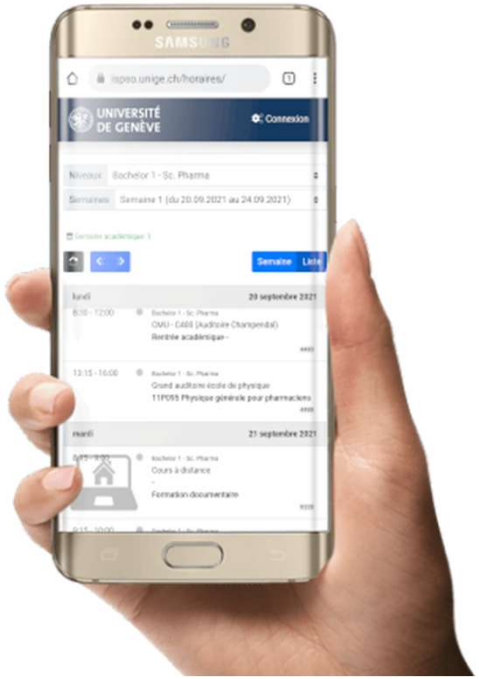

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

RAPPEL: Inscriptions aux cours et examens

Attention, il faut parfois s'inscrire 3 fois:

- Sur Moodle sur demande des enseignants.
- Pour les inscriptions (faculté) aux cours en octobre / mars
- Pour les inscriptions aux examens (faculté) en novembre / mars

Examens et évaluations

https://ispso.unige.ch/les-etudes/reglements

- Les conditions de passage sont indiquées dans le règlement de la Faculté des sciences. Elles sont disponibles sur le site de la section

Utile !

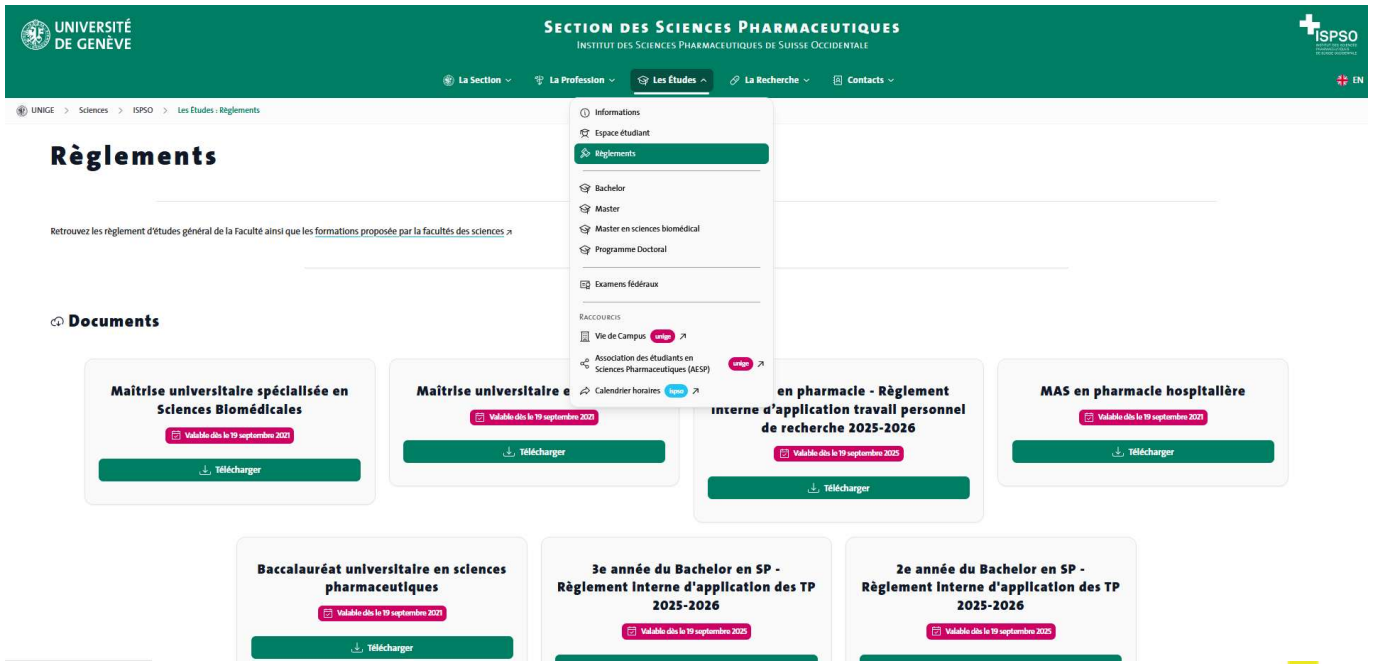

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Inscriptions aux examens

Tous les étudiant-es de 3e année.

Inscription via l'interface web: portail.unige.ch pendant la période d'inscription uniquement.

En cas de disfonctionnement merci de contacter le secrétariat des étudiants de la faculté

(Secretariat-etudiants-sciences@unige.ch) .

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
Section des sciences pharmaceutiques

ISPSO
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE SUISSE OCCIDENTALE

Examens et évaluations

- Les conditions de passage sont indiquées dans le règlement de la Faculté des sciences. Elles sont disponibles sur le site de la section.

- Y figurent les informations suivantes:
  - le procédé d'évaluation utilisé pour chaque épreuve;
  - pour les épreuves principales comportant plusieurs épreuves partielles, la pondération éventuelle des épreuves partielles dans le calcul des notes principales;
  - les sessions d'examens (obligatoire et rattrapage).

- Les modes d'évaluation de chaque enseignement sont précisés en début de semestre par les enseignant-es responsables et font foi.

Intelligence artificielle générative

Les règles d'utilisation de l'usage de l'intelligence artificielle générative sont définies.

Voir:

Moodle/Cours -Sciences -Section des Sciences Pharmaceutiques

Informations générales concernant l'enseignement

Fraudes et Plagiat

Notre Section se réfère au chapitre D. Dispositions en matière de fraude et plagiat du REGLEMENT D'ETUDES GENERAL (REG) DE LA FACULTE DES SCIENCES

Art. 23 – Procédure et sanctions

1. Toute fraude, incluant le non-respect des recommandations concernant l'usage de l'intelligence artificielle générative, plagiat, tentative de fraude ou de plagiat, doit être dénoncé par l'enseignant-e responsable au/à la doyen-ne qui ordonne immédiatement la suspension du relevé de notes et l'ouverture d'une instruction.

2. Le Décanat statue au vu du rapport remis à la suite de l'instruction. Il peut ordonner les sanctions suivantes :
a) l'échec à l'évaluation concernée avec l'attribution de la note de 0.00 ou la non-obtention du certificat concerné (mention Echoué sur le relevé de notes), avec la possibilité de présenter à nouveau l'examen ou le travail en question, à condition qu'une telle tentative soit règlementairement possible.
b) l'échec définitif à l'évaluation concernée avec l'attribution de la note de 0.00 ou la non-obtention du certificat concerné (mention Echoué sur le relevé de notes), sans possibilité de présenter à nouveau l'examen ou le travail en question.

3. Le Décanat saisit le Conseil de discipline de l'Université :
a) lorsqu'il estime qu'il y a lieu d'envisager une procédure disciplinaire ;
b) lorsque l'échec à l'évaluation concernée est définitif et qu'il entraîne l'élimination de l'étudiant-e du titre brigué ou du programme d'études personnalisé suivi.

4. Le Décanat doit préalablement avoir entendu l'étudiant-e et ce-tte dernier/ère a le droit de consulter son dossier.

BUSP3 : plan d'études

Capsules

TPs

Note principale	N° cours	Cours/TP/TD	Crédits ECTS
1	13H200	Analyses biomédicales	4
2	13H001	Pharmacie galénique	3
3	13H011	Pharmacognosie et phytochimie	6
	Unités d'enseignement pluridisciplinaires intégratives		
4	13H500	Capsule médicament et patient V- Système nerveux central	5
5	13H600	Capsule médicament et patient VI a - Os et articulations b - Défense et immunité c - Infections	7
6	13H700	Capsule médicament et patient VII a - Endocrinologie b - Gynécologie et andrologie	4
7	13H800	Capsule médicament et patient VIII a - Individualisation thérapeutique b - Sécurité médicamenteuse	4
8	13H900 13H900A 13H900P	Capsule médicament et société III (y.c. pharmacie hospitalière) - Capsule médicament et société III - automne - Capsule médicament et société III - printemps	8
	Travaux pratiques		
9	13H902	TP d'analyses biomédicales	4
10	13H909	TP de pharmacognosie et phytochimie	4
11	13H901	TP de pharmacie galénique et biopharmacie	5
12	13H903	TP de chimie thérapeutique (R&D)	4
	13H012	Méthodologie pharmaceutique	2
			60

+ Stage d'initiation (Famulatur)

+ Cours de Samaritain

SCHÉMA DE L'ORGANISATION DES CAPSULES BUSP3

L'enchaînement des capsules étant progressif, certaines se déroulent simultanément ; la chronologie des activités est détaillée dans le calendrier.

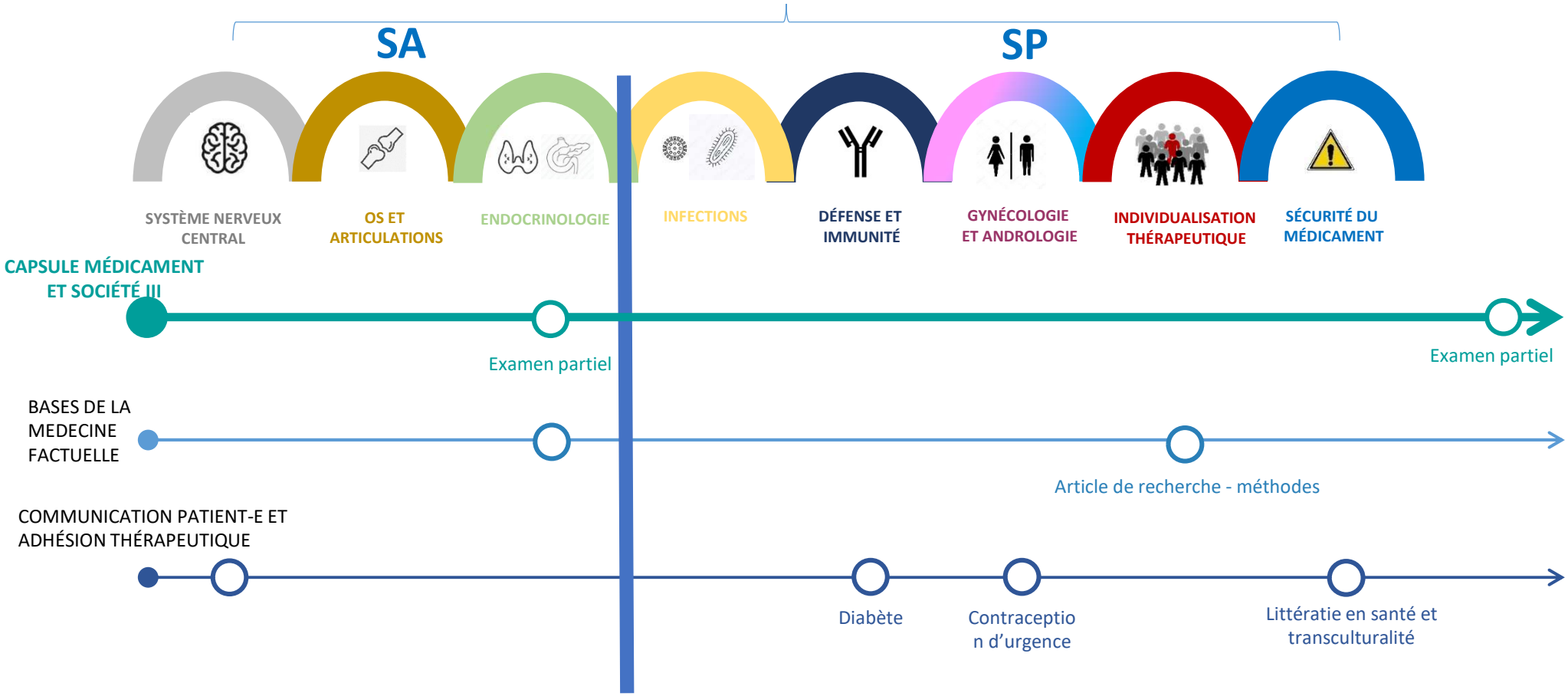

RAPPEL: stage d'initiation (Famulatur)

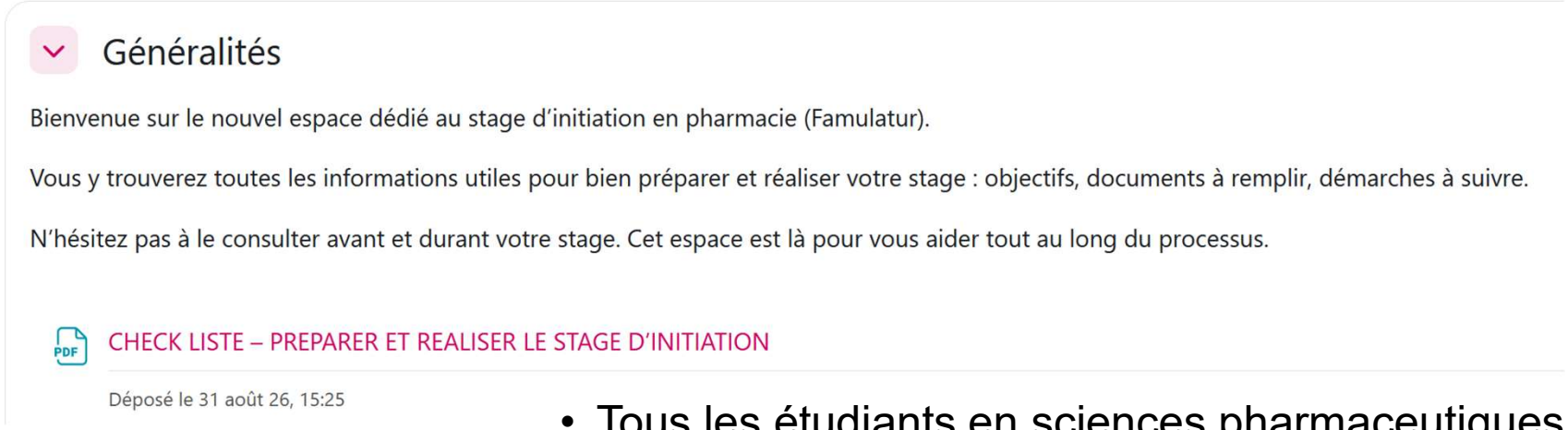

Consulter **MOODLE!**

- Tous les étudiants en sciences pharmaceutiques doivent effectuer un **stage d'initiation en milieu professionnel dans une pharmacie d'officine (1 à 2 semaines) et, si souhaité, dans une pharmacie hospitalière (1 semaine),** en Suisse, avant les examens de janvier de la troisième année de bachelor (BUSP3).
- Le stage dure **deux semaines;** il est recommandé de l'effectuer durant l'été après le BUSP2 afin de posséder des connaissances de base en pharmacie (ex. systèmes respiratoire, cardiovasculaire et digestifs connus).
- Vous trouverez toutes les informations sur l'espace moodle « **Stage d'initiation (FAMULATUR) – Informations utiles** » Code : FAMULATUR

RAPPEL: cours de samaritains niveau IAS1 et IAS2

- Ce cours doit être effectué avant de se présenter à l'examen de 3e année et l'attestation doit être remise au secrétariat des étudiants ISPSO, avant la session d'examen janvier/février
- Il est de la responsabilité de chaque étudiant-e de s'inscrire à un cours samaritains dans un organisme agréé, telle que l'Association genevoise des samaritains, qui offre des places de cours et doit être contactée le plus rapidement possible

- La Section ISPSO a un arrangement spécial avec les samaritains de Lancy, qui proposent une formation combinée IAS 1 & 2 en un weekend de 20 heures, celle-ci est établie en étroite relation avec le Bachelor de pharmacie de notre Section, à un tarif préférentiel.

- Conditions de LANCY : groupe au minimum de 20 personnes, pour chaque date acceptée et communiquées aux samaritains, uniquement par les délégués de classe, avec en copie le secrétariat ISPSO : secetu-pharm@unige.ch

TP de 3ème année du bachelor en sciences pharmaceutiques

2026-2027

Début des enseignements

Travaux pratiques:
Introduction à la recherche bibliographie

Myriam Benichou, Magali Zeisser-Labouebe, Jennifer Gonissen,

Lundi 14 septembre 2026

13H15 – **15h00** : séance d'introduction

CMU B04.2222

Inscription aux TP

Si vous ne l'avez pas déjà fait, merci de vous rendre sur Moodle (compte SWITCH edu-ID) pour valider votre inscription aux TPs.

Page Moodle « Inscription aux Travaux Pratiques BUSP3»

https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=13443

Code d'inscription: 2026BUSP3

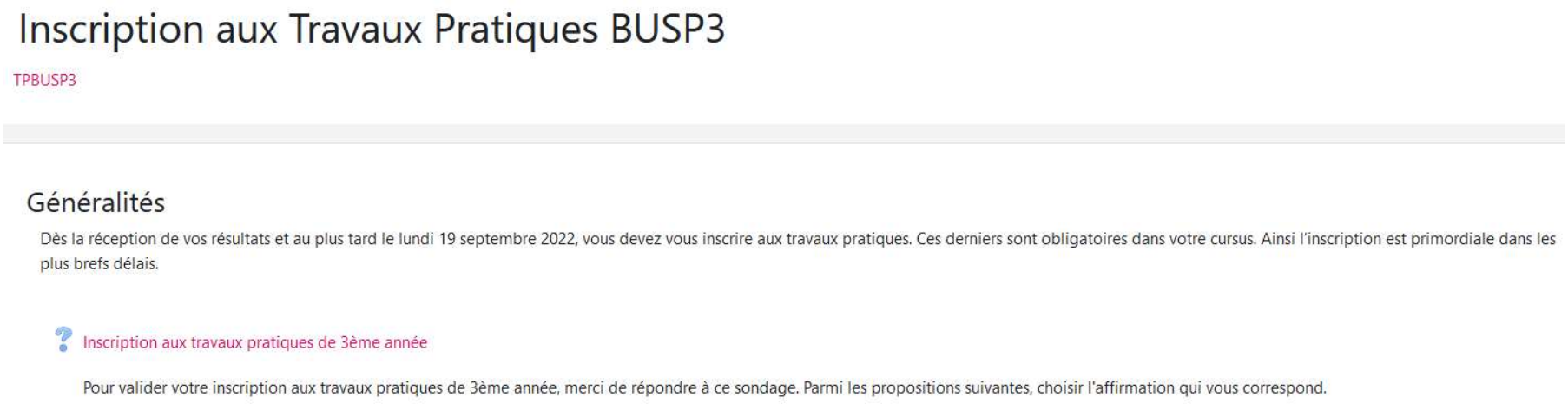

En cas de problème ou doute, merci de contacter dès la fin de cette présentation la Dr Zeisser (Magali.Zeisser@unige.ch)

Casiers

Vous pouvez dès à présent vous rendre au B0
(niveau 0, rez du bâtiment B)

Une liste d'attribution des casiers est affichée à l'entrée du couloir au B0.
Chaque étudiant trouvera un contrat de location (2 exemplaires) dans son casier.

Lisez bien et complétez le contrat avant de déposer les deux copies
dans la boîte aux lettres située à côté de la salle des microscopes
(au milieu du couloir, à gauche).
Chaque copie sera signée par l'ISPSO, une copie sera déposée dans votre casier.

Pour fermer le casier, se procurer un cadenas
(attention, il faut un modèle pas trop fin, idéalement à numéro)

En cas de manque de casiers, quelques casiers devront être partagés par deux étudiants

- Lunettes

- Blouse fermée

- Chaussures fermées

- Cheveux attachés

Cursus STAGE – MUP2

52 semaines
(4 vacances)

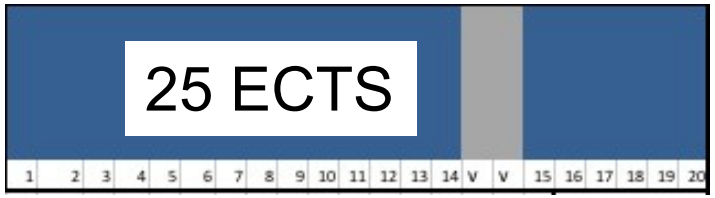

Travail personnel de
Recherche (20 Semaines)

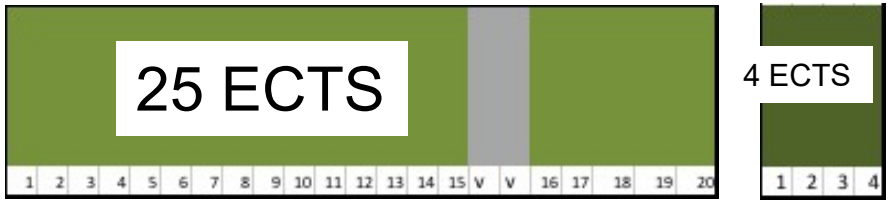

Stage d'assistanat en officine (20 Semaines)
+ 2 semaines Prestations pharmaceutiques (juin) +
en cours d'année

Les étudiants hors EU doivent avoir un permis de travail pour leur stage

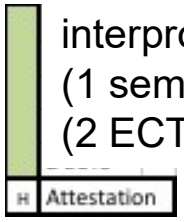

Module 3
interprofessionnel
(1 semaine)
(2 ECTS)

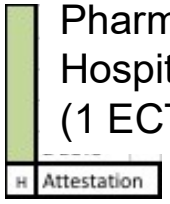

Suivi
Pharmaceutique
Hospitalier
(1 ECTS)

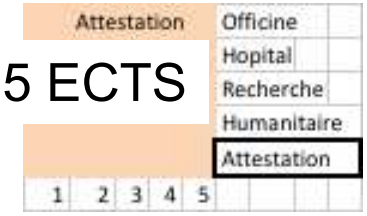

Stage à Options
(5 semaines)
Attestation

Guide de l'étudiant

Possible dès l'obtention du Bachelor : → ECTS en MUP2

STAGE A OPTION: RECHERCHE, ASSISTANAT, HOPITAL, AUTRE (5 SEMAINES)	**14H958**
	5 ECTS
Enseignant responsable	S. Rudaz
Autres enseignants	
Objectif	Le stage à option constitue une possibilité pour les étudiants de consolider un aspect pratique de leurs études en sciences pharmaceutiques.
Contenu	Il est constitué de cinq semaines supplémentaires pouvant être additionnées au travail personnel de recherche ou au stage en officine.Il peut également être effectué au sein d'un hôpital ou d'un établissement thérapeutique ou être réalisé dans le domaine de la pharmacie humanitaire.
Mode d'examen	Le stage à option est sanctionné d'une attestation. Modalités proposées ultérieurement

→ Information en fin d'année académique

moodle

Votre rôle dans l'institution

- En tant qu'étudiant-e vous avez un rôle important à jouer au sein de l'Université.

- N'hésitez pas à vous investir dans cette institution qui sera la vôtre durant 3 années.

- Vous avez la possibilité de faire partie de diverses commissions (enseignement – nomination), associations (étudiants), conseils (section, participatif), et/ou d'être délégué-e de volée.

- Vous trouverez toutes les informations sur le site web de l'université et/ou auprès du secrétariat des étudiants de la Section.

Devenir pharmacien-ne

Les études, les stages, la profession

- Votre vie professionnelle future peut se dérouler
  - devant un public de patients (pour les pharmacien-nes d'officine)
  - qui vous consulteront pour vos qualités de pharmacien-ne
- Votre apparence doit refléter une image professionnelle, message de qualité et de respect.
- Dans cet esprit, **tout signe ostentatoire, vestimentaire ou autre, peut constituer un handicap lors de la recherche d'emploi**
- Dans l'expérience de l'école de pharmacie, des étudiants
  - ayant des tatouages très visibles
  - portant des signes d'appartenance religieuse ont pu rencontrer des **difficultés à trouver une place de stage**.

UNIGE

Leçon d’ouverture

Automne 2026

Demain 18h30
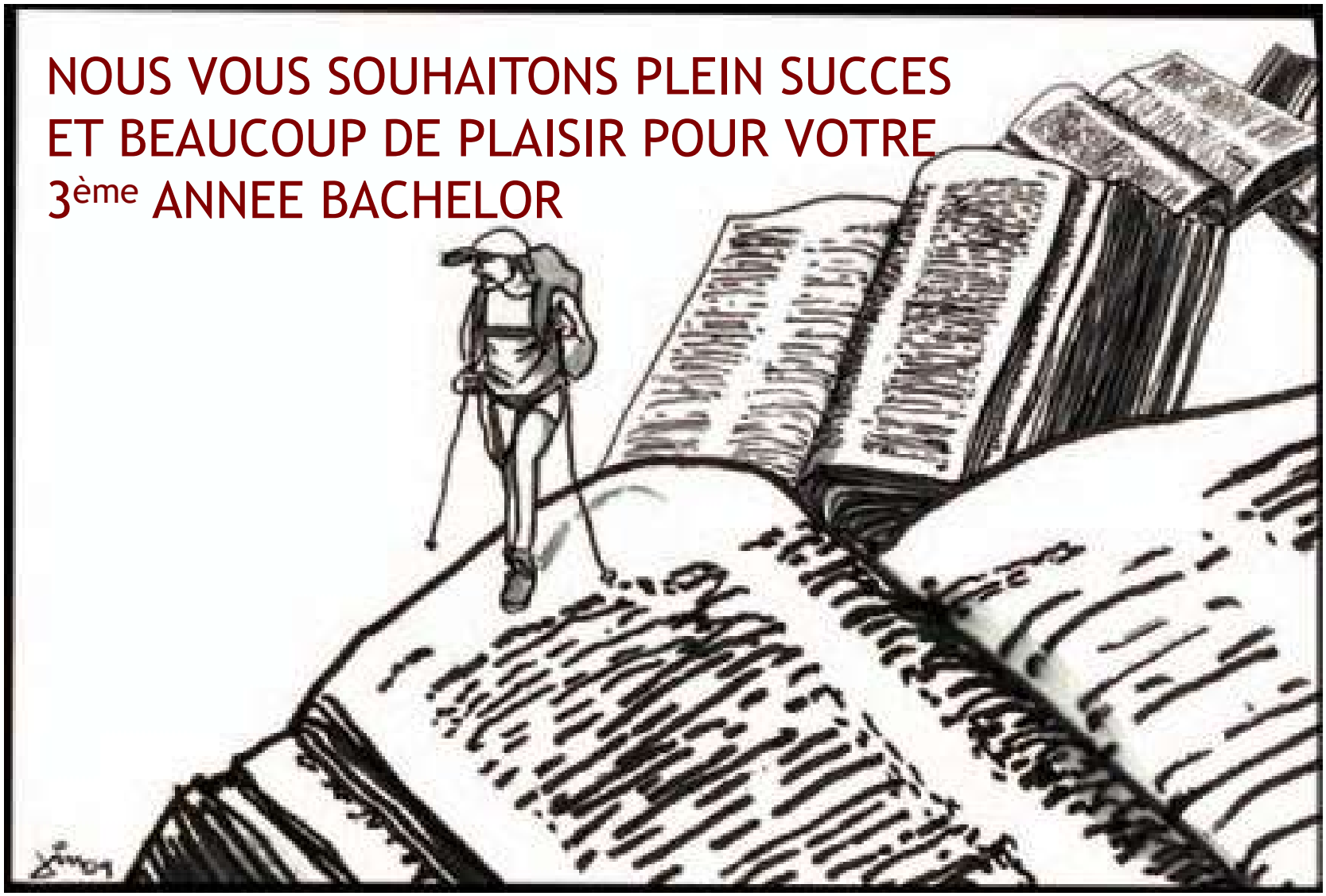
NOUS VOUS SOUHAITONS PLEIN SUCCES
ET BEAUCOUP DE PLAISIR POUR VOTRE
3ème ANNEE BACHELOR